

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
Centre de la commune au 1/2 000 ème

Plan actualisé : en Oct. 2003

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

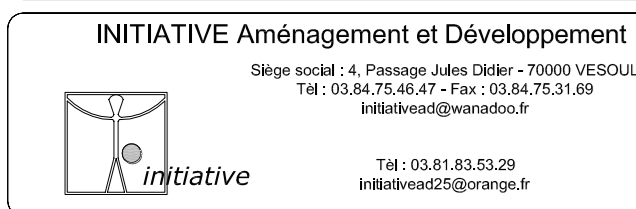
Pièce n° 4.4

Révision simplifiée n°1 : le 10 décembre 2010

Modification n°1 : le 7 septembre 2012

Arrêté par délibération du Conseil Municipal : le 22 juin 2007

Approuvé par délibération du Conseil Municipal : le 11 Avril 2008



LEGENDE :

— Limite de zones - - - Limite de secteurs

ZONES URBAINES

- UA Zone d'habitat dense à caractère ancien
- UAa Secteur de la zone UA, où l'assainissement autonome est autorisé
- UB Extension récente habitat pavillonnaire et immeubles collectifs
- UBa Secteur de la zone UB, où l'assainissement autonome est autorisé
- UBc Secteur de la zone UB, où les caravanes sont autorisées
- UL Zone urbaine à vocation de loisirs
- UX Zone d'activités économiques
- UXa Secteur de la zone UX, où l'assainissement autonome est autorisé

ZONES A URBANISER

- AU et AUX Zone à urbaniser sous forme d'une opération d'aménagement d'ensemble et nécessitant une modification ou une révision du PLU
- 1AU Zone à urbaniser soit sous forme d'une opération d'aménagement d'ensemble soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements de la zone suivant les dispositions du règlement.
Vocation mixte : habitat - économie non bruyante
- 1AUX Zone à urbaniser soit sous forme d'une opération d'aménagement d'ensemble soit au fur et à mesure de la réalisation des équipements de la zone suivant les dispositions du règlement.
Vocation : activités économiques et artisanales
- 1AU1 Secteurs de la zone 1AU
- 1AU2 Secteurs de la zone 1AU
- 1AU3a Secteurs de la zone 1AU, où l'assainissement autonome est autorisé
- 1AU4 Secteurs de la zone 1AU

ZONES AGRICOLES

A Zone vouée à l'agriculture

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone naturelle de protection de la nature
- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Espace Boisé Classé à créer ou existant à garder
- Accès futur à prévoir
- Bâtiment lié à des exploitations agricoles
- Limite d'implantation des bâtiments d'habitation par rapport à la RN 57, en application de l'étude liée à l'article L 111.1.4
- Pipe-line impliquant des conditions particulières d'occupation des sols et une vigilance quant à l'urbanisation à proximité de ce type de canalisation.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Extension de l'aire de sport et de loisirs	Commune	2 435 m ²
2	Création d'une médiathèque	Communauté de Communes	9 255 m ²
3	Extension du cimetière	Commune	1 658 m ²
4	Déviaton RN 57 (Fuseau - DUP)	Etat	827 860 m ²
5	Création accès voiture pour la zone AU	Commune	155 m ²
6	Création d'un chemin piéton	Commune	500 m ²
7	Création d'un chemin piéton	Commune	300 m ²

